
XV^e Législature

Le Secrétaire Elu

N° 026 /2025/ANS/SE

Dakar, le 06 Février 2025

A Monsieur Malick Ndiaye
Président de l'Assemblée Nationale
Dakar

**Objet : Question écrite adressée au ministre des infrastructures
et des Transports terrestres et aériens**

Monsieur le Président,

Je viens par cette présente vous soumettre une question écrite adressée au ministre des infrastructures et des Transports terrestres et aériens relative aux travaux de construction d'une piste reliant plusieurs localités de notre commune.

En vous souhaitant une bonne réception, je vous prie de bien croire, Monsieur le Président mes sentiments les meilleurs.



Copie : SG Assemblée nationale

Objet : travaux de construction d'une piste reliant plusieurs localités de notre commune.

Monsieur le Ministre,

Permettez – moi, monsieur le ministre, de vous adresser d'abord mes vives félicitations suite à votre nomination à la tête de ce département hautement stratégique, tout en vous souhaitant plein succès dans vos missions.

Par ailleurs, longtemps confrontées à l'enclavement et l'impraticabilité de la route principale reliant les localités de Bambay, Keur Samba Kane, Mbaba Garage, Ngaye, et Diogo, les populations riveraines avaient vivement magnifié le projet de bitumage de ladite piste.

Toutefois, leur rêve de voir se réaliser ce projet éminemment important est en passe de s'évanouir, en raison notamment de l'arrêt des travaux de construction de cette piste fort stratégique.

Sur un autre aspect, la route reliant Ndiaye Bopp Loukhous et Floum est aujourd'hui impraticable depuis plusieurs années, justifiant, le démarrage des travaux de bitumage de cette piste. Il en est ainsi de même de la route Pire Méouane Daya DIOP et Ngaye Thialmakha.

Cependant, ces travaux sont à l'arrêt depuis plusieurs mois. Ainsi, il est urgent d'accélérer dans les meilleurs délais la remise à l'état de cette route reliant ces villages, pour améliorer les conditions de mobilité des personnes et des biens.

De même, Ndankh, une ville religieuse qui date de 1800, dont le fils fondateur a créé Ndiassane, est caractérisé par une absence de bitumage de sa route principale qui mène vers Ngay. En effet, cette artère stratégique, devenue quasiment impraticable, indispose sérieusement les populations et les usagers en les privant de pouvoir se déplacer convenablement.

A la lumière de ces considérations, profondément préoccupées par la réalisation effective de ses projets de grande portée et d'extrême importance, ces populations seraient très heureuses d'être édifiées aussi bien sur les véritables raisons ayant justifiées de trois arrêts que sur le redémarrage effectif de ces travaux.

Vous souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, monsieur le ministre l'expression de ma respectueuse considération.

Fait à Dakar, le 06 Février 2025

